
Sexes en guerre et guerre des sexes.

Les viols durant la guerre d'Algérie (1954-1962)

Frédéric Rousseau*

Abstract: Gli stupri sono una costante della guerra? Questo saggio, analizzando i casi di stupro delle donne algerine da parte dei soldati francesi durante la guerra d'Algeria (1954-1962), cerca in primo luogo di far luce sui contesti che resero possibili gli stupri che furono numerosi, benché non abbiano rappresentato una tattica organizzata di guerra. Nel caso delle detenute gli stupri furono una forma di tortura; durante il conflitto si verificarono nel corso delle operazioni militari nei villaggi, nelle perquisizioni, nelle imboscate, nelle spedizioni punitive. Il ruolo degli ufficiali fu sempre cruciale a causa dell'autonomia di cui godevano nelle operazioni militari. Per comprendere gli stupri nella guerra d'Algeria è inoltre necessario considerare il contesto coloniale e il modo in cui furono considerati dall'opinione pubblica francese.

Les viols sont-ils des invariants de la guerre? Inévitables? C'est ce que l'on pourrait être tenté d'affirmer en constatant leur répétition à chaque conflit.

Pour ne s'en tenir qu'au premier vingtième siècle, on sait que parmi les nombreuses exactions perpétrées par l'armée d'invasion allemande en Belgique et en France du Nord en 1914, les viols ont été fréquents¹; ils ont d'ailleurs fait l'objet d'une instrumentalisation par la propagande alliée². On peut également citer les viols de masse³ perpétrés par l'armée japonaise en Chine à partir de 1937, et

* Frédéric Rousseau, storico, insegna alla Università Paul Valéry a Montpellier. Fa parte del Centre de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Humaines et sociales (C.R.I.S.E.S.), Montpellier III e del Collectif de Recherches International et de Débats sur le Premier conflit mondial (CRID 14-18: www.crid1418.org). I suoi studi si concentrano sul tema delle società nelle guerre del Novecento, sull'esperienza bellica dei combattenti, sul tema della violenza, sulle questioni relative alla testimonianza e alla scrittura della storia, la storia dei musei. Tra le sue recenti pubblicazioni si ricorda: *L'enfant juif de Varsovie. Histoire d'une photographie*, Paris 2009; *Témoins de Jean Norton Cru*, Nancy 2006; *La Grande Guerre en tant qu'expériences sociales*, Paris 2006; *Le Procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Paris 2003; *La Guerre censurée. Une histoire des combattants européens de 14-18*, Paris 2003 (1999); *14-18, Le Cri d'une génération*, Toulouse 2001.

¹ J. Horne-A. Kramer, *1914. Les Atrocités allemandes*, trad. de l'anglais par H.-M. Benoît, Tallandier, Paris 2005 (2001), pp. 224-234.

² S. Audoin-Rouzeau, *L'enfant de l'ennemi, 1914-1918*, Aubier, Paris 1995. Pour les violences imposées aux femmes italiennes, voir D. Ceschin, "L'estremo oltraggio": la violenza alle donne in Friuli e in veneto durante l'occupazione austro-germanica (1917-1918), in B. Bianchi (a cura di), *La violenza contro la popolazione civile nella grande guerra. Deportati, profughi, internati*, Edizioni Unicopli, Milano pp. 165-184.

³ Un certain nombre de questions doivent être notamment posées concernant la catégorisation des faits observés: ainsi, par exemple, qu'est-ce qu'un viol de masse? À partir de quel nombre de victimes peut-on parler de "viol de masse"? Qu'est-ce qu'un viol de guerre? Qu'est-ce qui le différencie d'un viol dans la guerre? Doit-on se contenter à la définition juridique du viol (acte de pénétration sexuelle), sachant d'ailleurs qu'elle évolue durant le XX^e siècle? Ou faut-il étendre cette notion à

particulièrement ceux commis lors de la prise de Nankin⁴; on garde aussi en mémoire l'institution de la prostitution à grande échelle à destination de la soldatesque nipponne durant la Seconde Guerre mondiale et le tragique destin de plusieurs dizaines de milliers de femmes contraintes de devenir "femmes de réconfort"⁵. Mais le continent européen ne fut pas exempt de ce type d'exactions; ainsi connaît-on mieux aujourd'hui les nombreux viols commis par l'Armée française en Italie⁶ et en Allemagne⁷, ceux perpétrés par les soldats américains en Angleterre, en France et en Allemagne⁸; enfin, les viols de masse commis par l'Armée Rouge pendant son invasion de l'Allemagne ont fait l'objet de plusieurs publications récentes⁹. La liste est loin d'être close et nous ne cherchons pas à être exhaustif. Mais cette énumération pose une première question à laquelle le sens commun semble avoir définitivement répondu: il semble en effet, entendu, plus ou moins implicitement, que le viol est un sous-produit de la guerre, au même titre que le sont l'exécution de prisonniers, l'achèvement de blessés, ou l'assassinat de civils; comme la torture – qu'elle soit institutionnalisée ou non –, le viol a la réputation d'un compagnon inséparable de la guerre, de la conquête, de l'occupation, et de la colonisation.

Et pourtant, c'est avec surprise et effroi que les nouvelles concernant les viols de guerre de masse perpétrés en Yougoslavie sont parvenues en Occident au début des années 90¹⁰. Ces crimes sexuels ont été jusqu'ici différemment interprétés, l'analyse alternant entre une focalisation sur le sexisme et une explication par le

d'autres types d'agressions sexuelles n'impliquant pas forcément la pénétration du corps de la victime? Il semble nécessaire de clarifier les notions et catégories utilisées.

⁴ I. Chang, *Lo stupro di Nanchino*, Corbaccio, Milano 2000; en français, *Le viol de Nankin. 1937: un des plus grands massacres du XXe siècle*, Payot, Paris 2007. Voir l'article de G. Samarani, *Il "massacro di Nanchino" tra storia e storiografia*, in G. Procacci-M. Silver-L. Bertucelli (A cura di), *Le Stragi rimosse. Storia, memoria pubblica, scritture*, Edizioni Unicopli, Milano 2008, pp. 81-97.

⁵ Y. Yoshiaki, *Comfort Women*, Columbia University Press, New York 1995. F. Rousseau, *Guerre, paix et sociétés 1911-1946*, Atlande, Neuilly 2004.

⁶ T. Baris, *Le corps expéditionnaire français en Italie. Violences des "libérateurs" durant l'été 1944*, in "Vingtième siècle. Revue d'histoire", n. 93, janv-mars 2007, pp. 47-61.

⁷ M. Hillel, *L'occupation française en Allemagne, 1945-1949*, Balland, Paris 1983, pp. 84-86, 119-130.

⁸ J.R. Lilly-F. Le Roy, *L'armée américaine et les viols en France*, in "Vingtième Siècle. Revue d'Histoire", 75, juillet-septembre 2002, p. 111; J.R. Lilly, *La face cachée des GI's. Les viols commis par des soldats américains en France, en Angleterre et en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale*, trad. de l'anglais par B. et J. Guérif, préface de F. Virgili, Petite bibliothèque Payot, Paris nouvelle éd. 2008 (2003).

⁹ N. Naimark, *The Russians in Germany*, Belknap, Cambridge 1995; P. Pasteur, *Violences et viols des vainqueurs: les femmes à Vienne et en Basse-Autriche, avril-août 1945*, in "Guerres mondiales et conflits contemporains", L, 198, 2000, pp. 123-136; M. James, *Remembering Rape: Divided Social Memory and the Red Army in Hungary 1944-1945*, in "Past and Present", 188, 2005, pp. 133-161. Et un témoignage bouleversant, Anonyme, *Une femme à Berlin. Journal 20 avril-22 juin 1945*, trad. de l'allemand par F. Wuilmart, présenté par H. M. Enzensberger, Gallimard, Paris 2006 (2002).

¹⁰ V. Nahoum-Grappe-B. Allen, *Rape Warfare: The Hidden Genocide in Bosnia-Herzegovina and Croatia*, University of Minnesota Press, Minneapolis 1996; V. Nahoum-Grappe, *Guerre et différence des sexes. Les viols systématiques (ex-Yougoslavie, 1991-1995)*, in C. Dauphin-A. Farge, *De la Violence et des femmes*, Albin Michel, Paris 1997.

conflit racial et ethnique¹¹. En revenant ici sur les viols commis durant la guerre d'Algérie par des appelés français sur des femmes algériennes, j'ai conscience de n'aborder qu'une face de la question des violences infligées aux femmes sur cette terre africaine. Mais l'accès aux sources et notamment aux témoignages, ainsi que les avancées récentes du travail historique et mémoriel en France, expliquent le fait que, pour l'essentiel, mon propos se limitera aux exactions françaises, bien qu'il soit établi que des femmes européennes et plus encore, de nombreuses femmes arabes ont également été victimes d'atrocités, et notamment de viols, de la part des combattants indépendantistes.

Dans un premier temps, j'essaierai de faire le point de nos connaissances sur ce type d'exactions. Ensuite, en refusant de me focaliser sur une explication monocausale forcément réductrice, je tâcherai de repérer les contextes "facilitateurs"; je questionnerai enfin, le fonctionnement de l'institution militaire ainsi que les normes sociales dominantes, tant au sein de l'armée en guerre qu'au sein de la société civile dont elle est l'émanation.

Guerre d'Algérie (1954-1962): le viol, une torture dans la torture...

Parmi les crimes commis durant la guerre d'Algérie (1954-1962), l'usage, à grande échelle, de la torture est aujourd'hui bien renseigné¹². Les manuels scolaires des collégiens et lycéens français évoquent d'ailleurs systématiquement cette question. Par contre, force est de constater le silence qui entoure les viols. Est-ce à dire qu'ils n'ont pas existé ou qu'ils furent si peu nombreux que leur mention semble dérisoire, anecdotique? Peut-on d'ailleurs parler d'une pratique massive? À partir de quel chiffre doit-on considérer cette pratique comme massive?

Vouloir aborder la question du dénombrement revient à explorer une zone grise. C'est d'ailleurs une constante, qu'il s'agisse des viols de temps de paix, ou, des viols de guerre ou de temps de guerre, le dénombrement précis demeure inaccessible à cause du sous-enregistrement considérable de cette catégorie de crime et tous les chiffres disponibles sont largement sous-estimés¹³. Dans le cas de la guerre d'Algérie, il reste et restera difficile de se faire une idée précise de l'ampleur du phénomène; il n'y eut pas d'ordres explicites de viols; les journaux de

¹¹ P.R. Bos, *Feminists interpreting the Politics of Wartime Rape: Berlin, 1945; Yugoslavia, 1992-1993*, in "Journal of Women in Culture & Society", XXXI, 4, 2006, pp. 995-1025.

¹² R. Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, Paris 2001; F. Rousseau, *Parlare della guerra d'Algeria e discutere della tortura per passare sotto silenzio l'origine del male*, in G. Procacci-M. Silver-L. Bertucelli (a cura di), *op. cit.*, pp. 59-79.

¹³ Dans son étude consacrée aux viols commis en Angleterre durant la Seconde guerre mondiale, Leon Radinowicz estime que 5% seulement des victimes portent plainte, cfr. L. Radinowicz, *Sexual Offenses*, Cambridge Department of Criminal Science, Macmillan, London 1957, cité dans J.R. Lilly-F. Le Roy, *L'armée américaine...cit.*, p. 111. Les deux auteurs relèvent une difficulté similaire concernant les crimes sexuels commis en France par les GI's. J.R. Lilly, *La Face cachée des GI's ...cit.*, pp. 43-44. À noter que cet ouvrage ne fut publié aux États-Unis qu'en 2007.

marche et d'opération sont totalement muets à ce sujet. Et puis, le silence se noue au croisement de deux hontes¹⁴: celle des victimes¹⁵ et celles des agresseurs.

Précisons d'emblée que les exactions envers les civils, dont les viols, n'ont jamais été formellement ni même implicitement encouragés par le commandement français en Algérie. Contrairement à la torture, théorisée dans le cadre de la guerre subversive, enseignée dans certaines écoles militaires¹⁶, institutionnalisée aux plus hauts niveaux, pratiquée à grande échelle et assumée par une partie des cadres militaires¹⁷, les violences "gratuites" à l'égard des civils et particulièrement des femmes ont été, au contraire, fréquemment dénoncées par les autorités, tant militaires que civiles¹⁸, comme contraires aux intérêts de la France en Algérie. Et cela n'est guère surprenant car dans cette guerre où la séduction et le ralliement de la population musulmane constitue l'objectif premier, toute exaction, toute violence inutile, illégale, illégitime portait des coups préjudiciables au projet politique d'une *Algérie française*.

Déjà, une circulaire destinée aux préfets, et signée par le gouverneur-général de l'Algérie, Marcel-Edmond Naegelen, le 21 octobre 1949, interdisait toute forme de sévices¹⁹, ce qui tend à démontrer que de tels crimes existaient. Durant la guerre elle-même, tout en invoquant l'éthique militaire, les états-majors français ont essayé de limiter ces pratiques contrariant les efforts entrepris pour gagner la confiance des populations et les détourner de la rébellion indépendantiste; dans une note souvent citée, en date du 7 mai 1957, le général Salan précise que "de tels actes n'ont ni excuse ni justification"²⁰; près de quatorze mois plus tard, le général Gilles est pourtant obligé d'effectuer ce rappel: "[...] il est inadmissible que cette confiance soit sapée par de tels agissements, indignes de soldats"²¹.

Dans une ultime tentative de mieux contrôler ses subordonnés, le général Allard demande à ce que les secteurs d'intervention de chaque unité soient déterminés à l'avance afin de pouvoir imputer des responsabilités claires en cas de crimes ou

¹⁴ Voir B. W. Sigg, *Le silence et la honte. Névroses de la guerre d'Algérie*, préface de D. Zimmermann, Messidor/Editions sociales, Paris 1989. Cette dimension est abordée par Alain Resnais dans son film *Muriel*, 1963.

¹⁵ Cfr. *L'histoire de Khéïra, violée par des militaires français*, "Le Monde", jeudi 9 novembre 2000, p. 18.

¹⁶ L'école d'Arzew, créée en juin 1956, cfr. P. Fauchon, *Journal de marche du sergent Paul Fauchon. Kabylie, juillet 1956-mars 1957*, présenté par J.-C. Jauffret, ESID-Université Paul Valéry/C.N.R.S., Montpellier 1997, pp. 117-118, note 1. Voir aussi P. Vidal-Naquet (dossier réuni par), *Les crimes de l'armée française, Algérie 1954-1962*, La Découverte/Poche, Paris 2001 (1975), pp. 115-118.

¹⁷ J. Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Plon, Paris 1971; P. Sergeant, *Je ne regrette rien. La poignante histoire des légionnaires parachutistes du 1^{er} REP*, Fayard, Paris 1972, pp. 238-239. Le général Massu a émis des regrets en 2000, cfr. "Le Monde", 23 novembre 2000.

¹⁸ Cfr. D. Sambron, *Femmes musulmanes. Guerre d'Algérie 1954-1962*, Editions Autrement, 2007, Paris pp. 124-125.

¹⁹ Ce qui en creux atteste de leur fréquence, cfr. J.-C. Jauffret, *La guerre d'Algérie par les documents*, tome II, *Les portes de la guerre, avril 1946-décembre 1954*, Service Historique de l'Armée de Terre, 1998, Vincennes pp. 296-297.

²⁰ Note du 1^{er} juillet 1958, citée dans D. Sambron, *op. cit.*, p. 122.

²¹ *Ibidem*.

délits avérés²². Ces différents appels émanant du commandement révèlent au moins deux choses: d'une part, ils indiquent que le commandement se déclare constamment opposé à ces pratiques qui sapent son action psychologique et politique envers les populations musulmanes; d'autre part, le fait que ces appels soient régulièrement réitérés signale que les préoccupations des états-majors ne sont guère prises en compte sur le terrain, au niveau des unités en opération. Au-delà de la question des viols, cela pose la question de la discipline, celle de l'observance des ordres supérieurs par les échelons inférieurs et celle de l'organisation de la chaîne de commandement dans une guerre de ce type. Au total, le fait que des viols aient existé durant la Guerre d'Algérie est une évidence peu contestable; d'ailleurs, bien que dispersés, les indices, les témoignages, ne sont pas rares.

Les contextes “facilitateurs” et le rôle central des cadres subalternes de l'armée.

L'analyse des témoignages permet de distinguer différents contextes que l'on qualifiera de “facilitateurs” en ce qu'ils fournissent des opportunités pour la transgression – à la fois disciplinaire et morale – que représente le viol des femmes.

Parmi ces contextes, les interrogatoires semblent avoir fourni un cadre particulièrement menaçant. Dans nombre de cas, les femmes arrêtées, qu'elles soient combattantes de l'A.L.N. ou militantes des organisations féminines du F.L.N., ou simplement suspectes de terrorisme, ont constitué autant de victimes potentielles; or, le nombre des femmes emprisonnées est aujourd'hui estimé à 1343 femmes²³; sur ce nombre, il est impossible d'indiquer combien ont effectivement fait l'objet de sévices sexuels. On peut cependant légitimement penser que les femmes ont généralement subi les mêmes mauvais traitements que les hommes arrêtés, détenus et interrogés; on ne perdra pas de vue que si nombreux sont ceux et celles qui ont été martyrisés, tout dépendait du lieu de détention et du degré de transgression “autorisé”. Il faut noter que lors des “interrogatoires” de nombreux hommes étaient confrontés à des actes déshumanisants et attentatoires à leur dignité; nombre d'entre eux étaient mis à nu, battus, torturés à l'électricité avec des électrodes placées systématiquement aux parties sexuelles et parfois, violés avec divers objets²⁴. Il n'est guère contestable qu'un certain nombre de femmes dont

²² *Ivi.*, p. 123. De fait, un certain nombre de cas de viols ont été dénoncés et déférés devant la justice militaire, mais la plupart sont sanctionnés, en interne, par voie disciplinaire et non judiciaire. Cfr. S. Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, Paris 2001, p. 136 *et ss.* Ajoutons que si un certain nombre de soldats ont fait l'objet de sanctions pour de tels crimes, ces derniers ont été amnistiés par les dispositions attachées aux accords de cessez-le-feu du 19 mars 1962.

²³ Cfr. D. Amrane, *Approche statistique de la participation de la femme algérienne à la guerre de libération nationale (1954-1962)*, in “Majallat Et-Tarikh”, 10, 1^{er} semestre 1981, cité par D. Sambron, *op. cit.*, p. 112.

²⁴ H. Pouillot, *Mon combat contre la torture*, préface de G. Doussin, Conclusion de M. Aounit, Editions Bouchène, Paris 2004, p. 73. Ce témoin estime qu'une cinquantaine de femmes ont été violées durant les huit mois de son séjour dans ce haut lieu de torture que fut la Villa Susini, *Ibidem*, p. 77.

l'armée attendait des renseignements importants ont également subi ce type de sévices. Le cas de torture et de viol de Djamilia Boupacha est devenu emblématique de ce type de pratiques déviantes par la mobilisation indignée qu'elle a suscitée en 1960-1962. Mais, d'autres cas sont connus grâce aux témoignages de soldats publiés pendant la guerre elle-même: ainsi, en janvier 1961, la revue "Esprit" a-t-elle publié un témoignage rédigé collectivement par neuf militaires du contingent servant alors dans le Constantinois; le viol de prisonnières par leurs geôliers y est avéré²⁵. Parmi les appelés interviewés au milieu des années quatre-vingt dix par l'historienne Claire Mauss-Copeaux, certains ont également raconté avoir été les témoins de viols collectifs²⁶. Le 9 novembre 2000, le journal "Le Monde" publie *L'histoire de Khéïra*. Cette affaire émerge alors qu'un homme, Mohamed Garne, se dit français par le viol. "Un viol perpétré sur sa mère en août 1959, par des officiers français au sud-ouest d'Alger. Les juges du tribunal des pensions militaires ont refusé de l'indemniser. Cette affaire sera examinée en appel le 9 novembre à Paris"²⁷.

Cependant, de même que l'existence de nombreux témoignages de cas de torture ne signifie pas que tous les Algériens arrêtés et interrogés par des militaires français ont été l'objet de sévices²⁸, ces témoignages accablants de cas de viols ne permettent certes pas d'affirmer que toutes les femmes arrêtées par l'armée française aient été violées; certains témoins fournissent d'ailleurs des contre-exemple; cependant, en précisant les précautions prises par certains officiers pour justement protéger leurs prisonnières²⁹, ils accréditent, eux aussi, la fréquence de telles pratiques...

Un second contexte "facilitateurs" est donné par les opérations de ratissage et de fouille des mechtas. De façon, là aussi, relativement aléatoire, et dans un cadre dépendant totalement du rigorisme, ou au contraire, du laxisme des cadres, toutes les femmes confrontées à des soldats en opération de ratissage, de perquisition (on recherche armes et argent), se trouvèrent sous la menace de violences et d'abus sexuels; cela commence d'ailleurs dès l'entrée dans l'intérieur des demeures, après l'ouverture de la porte, en force; suit généralement la mise à sac du logis. La fouille au corps suit immédiatement ou accompagne ces violences matérielles qui affolent littéralement les habitants bousculés dans leur intimité. Durant ces opérations, les femmes se retrouvent en première ligne.

²⁵ Esprit, *Écrire contre la guerre d'Algérie (1947-1962)*, édition établie par J. Roman, Hachette Littératures, Paris 2002, p. 310; M. Lemalet, *Lettres d'Algérie 1954-1962. La guerre des appelés, la mémoire d'une génération*, préface de P. Nahon, éditions Jean-Claude Lattès, Paris 1992, *Vendredi 11 août 1961*, in *Journal* de Claude P., p. 152.

²⁶ C. Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, préface de P. Joutard, Hachettes Littératures, Paris 1998, p. 154-155.

²⁷ *L'histoire de Khéïra...* cit., p. 18.

²⁸ Des officiers condamnaient ces violences et s'y opposaient, cfr. D. Sambron, *op. cit.*, p. 120, note 25. Et J.-C. Jauffret, *Ces officiers qui ont dit non à la torture*, Editions Autrement, Paris 2006.

²⁹ Cfr. C. Mauss-Copeaux, *op. cit.*, p. 155. Toutefois, l'historienne fait fort justement remarquer que le fait que des officiers soient obligés de protéger leurs prisonnières constitue aussi un indice de que les femmes arrêtées risquaient lorsque les cadres ne leur assuraient pas des conditions de détention correctes.

Il faut ici noter que la présence avérée de femmes dans les rangs de l'A.L.N. a contribué, pour une part, à changer progressivement l'image de la femme algérienne. Elle n'est plus seulement femme, elle se transforme en ennemie potentielle. Ainsi, quelques heures seulement après avoir rejoint son poste, en Kabylie, Paul Fauchon note dans son journal: "Les femmes, on en voit pas du tout. Ce sont il paraît les agents des rebelles"³⁰.

Pendant les ratissages, les soldats doivent vérifier que les femmes sont bien des... femmes; ces scènes se déroulent dans une ambiance d'extrême violence. Ces fouilles au corps exécutées publiquement, constituent une première forme de violence sexuée. Elle est évidemment ressentie comme telle par les femmes profondément humiliées d'être touchées, et l'on peut ajouter, par de nombreux jeunes gens qui pratiquent les palpations sous les encouragements moqueurs de leurs camarades. Dans certains cas, la palpation n'est pas jugée suffisante et la femme doit relever sa robe³¹... La frontière entre la fouille de sécurité et les attouchements abusifs est fort difficile à tracer.

Un dernier contexte est celui formé par les opérations de représailles lancées après certaines embuscades particulièrement mortelles pour des soldats français. En ces occasions, il apparaît que certains gradés instrumentalisent les viols et en font une méthode infra-disciplinaire d'intimidation et de sanction destinée à terroriser la population. Le témoignage de l'écrivain kabyle Mouloud Ferraoun est de ce point de vue sans équivoque:

8 janvier (1957) [...] Après la mort du lieutenant Jacote, m'a dit Bedd., le douar a été ratissé. Le premier village fut carrément vidé de ses habitants. Dans les autres villages on a cueilli tous les hommes. [...] Les femmes sont restées dans les villages, chez elles. Ordre leur fut donné de laisser les portes ouvertes et de séjourner isolément dans les différentes pièces de chaque maison. Le douar fut donc transformé en un populeux B.M.C.³² où furent lâchées les compagnies de chasseurs alpins ou autres légionnaires. Cent cinquante jeunes filles ont pu trouver refuge au couvent des Sœurs ou chez les Pères blancs. On ne découvre aucune trace de quelques autres³³.

20 février 1959. [...] A Aït Idir, descente des militaires pendant la nuit. Le lendemain, douze femmes seulement consentent à avouer qu'elles ont été violées. A Taourirt-M. les soldats passent trois nuits comme en un bordel gratuit. Dans un village des Béni-Ouacifs on a compté cinquante-six bâtards. Chez nous la plupart des jolies femmes ont subi les militaires. Fatma a vu ses filles et sa bru violées devant elle³⁴.

Au passage, l'écrivain kabyle note la grande solitude des femmes violées; la mesure de la violence de ce qu'elles ont subi n'est pas prise par leur communauté.

³⁰ P. Fauchon, *op. cit.*, p. 35.

³¹ Cfr. C. Mass-Copeaux, *op. cit.*, p. 156. Un pubis rasé est considéré comme une preuve irréfutable de relations sexuelles récentes, cfr. R. Branche, *Des viols pendant la guerre d'Algérie*, in "Vingtième Siècle. Revue d'histoire", 75, juillet-septembre 2002, p. 126.

³² Bordel Militaire de Campagne.

³³ M. Ferraoun, *Journal*, Enag/Editions, Algérie 1992, pp. 230-231. Mouloud Ferraoun, enseignant et écrivain algérien, a été assassiné par un commando de l'O.A.S. le 15 mars 1962. Son journal a été publié aux Editions du Seuil en 1962 peu après sa mort.

³⁴ M. Ferraoun, *op. cit.*, pp. 365-367.

[...] Jusqu'ici la vie sociale, les mœurs, les coutumes ont eu pour objectif essentiel de sauvegarder jalousement le sexe des femmes. Ils considéraient cela comme inaliénable et leur honneur était enfoui en dedans du vagin tel un trésor plus précieux que la vie. Or, voilà qu'ils tiennent plus à la vie qu'au vagin de leurs femmes et lorsque les militaires les délogent de chez eux, les parquent hors du village pour fouiller les maisons, ils savent que les sexes des filles et des femmes seront fouillés aussi. L'opération terminée, on les laisse retourner chez eux et alors ils font mine de ne pas comprendre. Ils parlent avec détachement de la dureté des temps, de la sauvagerie des soldats qui cassent les portes et versent les jarres d'huile ou volent les poules et les lapins mais ils se félicitent de n'avoir pas eu peur et ils rient de plaisir quand une femme raconte qu'elle a presque culbuté un militaire à moitié saoul qui avait osé lui serrer le bras.

Les fellagha de leur côté ont expliqué aux femmes, texte du Coran à l'appui, que leur combat à elles consistait précisément à accepter l'outrage des soldats, non à le rechercher spécialement, à le subir et à s'en moquer. [...] Au surplus, il est recommandé de ne pas parler de ces choses, de ne pas laisser croire à l'ennemi qu'il a touché la chair vive de l'âme kabyle si l'on peut dire, de se comporter en vrai patriote qui subordonne tout à la libération de la patrie enchaînée...³⁵

Mais certains hommes ne supportent pas ce qu'ils considèrent comme une atteinte insupportable faite à leur dignité d'hommes:

26 avril 1959. Situation inchangée au bled. Je veux dire aucun répit, aucun signe de détente dans l'état qui enserme les gens: branche maquis, branche armée. Ça serre, ça serre, ça viole, ça tue. Toujours. [...] L'armée, maintenant, ne vide plus les villages, mais les oblige à prendre les armes pour l'auto-défense. Alors, on se sauve vers Alger. Les fellagha obligent les familles réfugiées à réintégrer les maisons. Afin qu'il y ait quelqu'un pour les recevoir. Ils acceptent que les hommes fuient mais les femmes doivent rester ou revenir. A toutes fins utiles. Elles s'y habituent vite, semble-t-il. Témoin la fille d'Akli, violée par les militaires qui n'aspire qu'à retourner là-bas. Par contre, les hommes supportent difficilement l'outrage fait aux femmes. Mon collègue H. m'a raconté, hier, que quelqu'un qu'il connaît s'est suicidé après avoir assisté à une séance publique au cours de laquelle on l'avait attaché pour regarder les militaires se livrer au jeu sexuel sur son épouse, ou sa fille ou sa belle-fille, je ne sais plus.

À signaler aussi que ceux du maquis font usage des femmes plus ou moins consentantes. On camoufle la chose sous le nom de mariage. Un mariage ultra rapide, toujours éphémère où l'on a la certitude de devenir bientôt une veuve et la possibilité de se remarier aussitôt, le jeu pouvant continuer sans restriction, lorsque l'on est jeune et que l'on veut de vous³⁶.

Ainsi, en Algérie, les viols de "détente sexuelle" se sont-ils mélangés aux viols d'intimidation. Comme en témoigne le journal de Mouloud Ferraoun, et des récits d'appelés français, ces crimes semblent avoir été commis à grande échelle en Kabylie en 1956-1959. En 1956, dans une de ses lettres au pasteur Cabrol, le pasteur Muller, précise que "le viol des femmes devient une manière de

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ *Ivi*, pp. 368-369.

pacification” dans le secteur de Bougie³⁷. De nombreux autres témoins attestent la fréquence de ces exactions³⁸.

Cependant, quel que soit le contexte, le caractère généralement collectif de ces crimes mérite d’être souligné. Par ailleurs, comme celui du chef d’unité, le rôle du groupe s’avère ici déterminant; la forme de la guerre (l’absence de front, l’invisibilité de l’ennemi, la confusion civils-combattants, le racisme ambiant), et la dispersion des effectifs laissait une grande latitude aux petits chefs dont, finalement, tout dépend comme en témoignent ces deux anciens appelés d’Algérie:

Au milieu de tous ces militaires, la douceur des femmes nous manquait tragiquement. La plupart d’entre nous avions vingt ans, le désir à fleur de peau. [...] Mais nous avions interdiction de parler aux femmes du village, nous nous trouvions dans un pays musulman. Nous allions chercher de l’eau à la fontaine d’Agouni une fois les femmes parties. Notre capitaine exigeait que nous respections l’identité et les coutumes des habitants³⁹.

Inversement:

Menea (octobre 1956-avril 1957). [...] Au mois de janvier, un petit convoi de 30 hommes subit, à six kilomètres de Menea [...] une embuscade très rude: 7 morts, 9 blessés graves, et 8 blessés légers; 6 indemnes seulement. Deux jours plus tard, nous descendions sur deux villages situés à 1 kilomètre du lieu de l’embuscade, proche du centre de Chir. Une dizaine de civils furent exécutés sur place en repréailles avec des raffinements de dérision [...]. Les autres emmenés au P.C. à Chir où certains furent exécutés après interrogatoire. Beaucoup de femmes furent violées (mon chef de section, un adjudant, y encouragea ses hommes) et les deux villages sautèrent à la dynamite...⁴⁰

Sur ce plan là également, la guerre d’Algérie se caractérise par la multiplicité et la variété des situations.

Un contexte colonial et méditerranéen

Dans une certaine mesure, les nombreuses atteintes à la dignité et à l’intégrité physique de l’autre, de l’adversaire, sont bien un produit dérivé de la guerre et de la situation coloniale. De ce point de vue, un très beau texte écrit en 1959 par Henri Péninou, aumônier parachutiste de la 25^e Division parachutiste en Algérie décrit la vie des appelés en Algérie, et fournit, en creux, une illustration précise, vue de l’intérieur, des pratiques de l’armée à l’égard des populations qu’elle doit contrôler.

En quelques lignes, il résume ce qu’est la vie de soldats en Algérie:

Notre vie en Algérie. [...] Notre vie en Algérie n’est pas facile: elle exige de nous une disponibilité totale et permanente, une forme physique, spirituelle, morale solide.

³⁷ Citée par X. Boniface, *L’Aumônerie militaire française (1914-1962)*, thèse sous la dir de Y.-M. Hilaire, Univ. Lille III, Lille 1997, p. 486. Mais au même moment, un rapport de l’aumônerie protestante indique que les viols seraient exceptionnels, cfr. R. Branche, *op. cit.*, p. 290.

³⁸ Cfr. D. Sambron, *op. cit.*, p. 121; B. Rey, *Scènes de l’activité d’un commando de chasse. 1959-1961, Les Égorgeurs*, Les Éditions de Minuit, Paris 1961, pp. 17-24, cité dans P. Vidal-Naquet, (dossier réuni par), *op. cit.*, p. 112.

³⁹ J. Faure, *Au pays de la soif et de la peur. Carnets d’Algérie (1957-1959)*, Flammarion, Paris p. 15.

⁴⁰ J. Pucheu, *Un an dans les Aurès. 1956-1957*, in “Les Temps Modernes”, septembre 1957, pp. 433-447, cité dans P. Vidal-Naquet, (dossier réuni par), *op. cit.*, p. 70.

Vie de nomades. [...] Vie de danger: opérations fréquentes, embuscades, accrochages. Jésus qui peut nous donner rendez-vous, quand on ne l'attend pas. Autour de nous, la misère, la souffrance, la mort.

Vie abrutissante: pas ou peu de saine détente. Pour beaucoup, il n'y aura d'autre détente que le bordel ou la boisson...⁴¹

Il aborde la question centrale du contrôle de la population:

Le contrôle des populations. Les nécessités de la guerre et son ambiguïté vous imposeront parfois des contrôles de population et des vérifications d'identité.

Ne vous croyez pas dispensés d'y apporter une correction élémentaire, à laquelle le musulman est plus sensible que l'on ne le suppose généralement. Il est toujours humiliant d'être fouillé, déshabillé, contrôlé. Que votre attitude, votre comportement, n'augmentent pas cette humiliation. Qu'en aucun cas, il n'y ait ni violence, ni brimades, ni plaisanteries douteuses, ni vols.

À l'égard des femmes, cette correction doit être absolue⁴².

Le parachutiste Péninou condamne également sans ambiguïté tout recours à la torture pour extorquer des renseignements⁴³. Puis il revient aux rapports des soldats avec les femmes:

On reconnaît la valeur d'une civilisation ou d'un individu à la valeur qu'ils attachent à la femme.

Dans le plan de Dieu, elle est l'égale de l'homme.

Beaucoup ici, en Algérie, perdent de vue ce sens de la femme, de sa valeur, de sa dignité. On laisse s'oblitérer les exigences de fidélité conjugale ou de chasteté personnelle.

Deux attitudes sont possibles:

- ou bien on finit, avec toutes les facilités que l'on connaît en Algérie en ce domaine, par considérer la femme comme une chose et non comme une personne;
- ou bien on lui accorde, dans notre vie et notre comportement, cette dignité qui est la sienne parce qu'elle vient de dieu. Et on la respecte, et par là, on respecte Dieu et soi-même.

Beaucoup ici s'avilissent, qui croient être ou devenir des hommes, et ne le sont pas⁴⁴.

Le parachutiste Péninou connaît bien ses hommes et les hommes; son texte, après avoir reçu l'aval de son supérieur Mgr Badré adjoint du vicaire aux armées, est tiré à cent exemplaires et distribué au sein de son unité. Il témoigne de ce que

⁴¹ Père H. Péninou, *Réflexions sur les devoirs du soldat. Notre vie chrétienne en Algérie (1959)*, présenté par J.-C. Jauffret, E.S.I.D.-Université Paul Valéry-C.N.R.S., Montpellier 1998, p. 26.

⁴² *Ivi*, p. 56.

⁴³ *Ivi*, pp. 54-55.

⁴⁴ *Ivi*, p. 45.

des consciences morales se sont élevées, y compris au sein de l'armée et de l'Eglise⁴⁵, contre les "dérapages" de la guerre d'Algérie.

Le corps comme lieu de bataille⁴⁶

La guerre d'Algérie est hyperviolente et polymorphe, à la fois guerre civile entre fractions musulmanes adverses, et guerre coloniale opposant la France au travers de son armée et des tenants de l'Algérie française d'une part, et les Algériens indépendantistes de l'autre; le contrôle, sinon la conquête de la population est alors l'enjeu principal de la lutte. Or, le doute, la suspicion, la peur sont omniprésents. convoitée par tous les protagonistes, la population civile se retrouve au centre d'un vaste champ de pressions également mortelles⁴⁷.

Dans ce contexte de guerre sans front, le corps de l'ennemi est au cœur des luttes; pour tous les camps, le corps de l'autre, le corps de l'adversaire, constitue une cible de choix; qu'il s'agisse d'humilier, d'intimider ou de marquer sa domination, les mauvais traitements infligés aux corps réputés ennemis, corps d'hommes et corps de femmes, sont autant de messages adressés aux ennemis survivants, momentanément inaccessibles. Le corps de l'autre est transformé en lieu de guerre et en outil de communication.

Ainsi, par exemple, le nez d'un certain nombre de contrevenants à la consigne du F.L.N. interdisant à la population musulmane de fumer, est coupé d'un coup de poignard.

Citons aussi ce témoignage d'un médecin militaire à propos des exactions de l'A.L.N.: "Les femmes de la famille [Barral] avaient échappé au sort de tant d'autres fermières, violées-assassinées dans leur maison, après égorgement des hommes, et qu'on retrouvait demi-nues, un manche de hache dans le vagin"⁴⁸.

⁴⁵ Ce texte peut aussi être considéré comme une réponse au texte de son collègue de la 10^e division parachutiste, le père Louis Delarue qui, en pleine bataille d'Alger, avait justifié les interrogatoires poussés: "[...] On a le droit d'interroger efficacement – même si l'on sait que ce n'est pas un tueur – tout homme dont on est certain qu'il connaît les coupables, qu'il a été témoin d'un crime, qu'il a sciemment hébergé quelque bandit, s'il se refuse de révéler librement, spontanément ce qu'il sait. En se taisant – pour quelque motif que ce soit –, il est coupable, complice des tueurs, responsable de la mort d'innocents pour délit de non assistance à des personnes injustement menacées de mort. De ce seul fait, il n'a qu'à s'en prendre qu'à lui-même s'il ne parle qu'après avoir été efficacement convaincu qu'il devait le faire", cité dans P. Sergent, *op. cit.*, p. 239.

⁴⁶ A. Brossat, *Le corps de l'ennemi. Hyperviolence et démocratie*, La fabrique éditions, Paris 1998.

⁴⁷ Les agents du F.L.N. coupent le nez aux fumeurs qui continuent de fumer malgré leur interdiction. Des milliers de villageois sont égorgés, hommes, femmes, enfants, coupables de refuser l'impôt révolutionnaire, coupables d'être trop tièdes vis-à-vis du F.L.N., coupables d'être trop accueillants vis-à-vis de l'armée française. Voir le massacre des habitants d'Ioun-Dagen (1956), et de Melouza (28 mai 1957), cfr. Y. Courrière, *La guerre d'Algérie (1954-1957). Les fils de la Toussaint. Le temps des léopards*, préface de J. Kessel, tome 1, R. Lafont, Bouquins, Paris 1990 (1970), pp. 722-723 et (1958-1962) *L'heure des colonels. Les feux du désespoir*, tome 2, pp. 42-48.

⁴⁸ G. Zwang, *Chirurgien du contingent. Suez-Algérie, mai 1956-octobre 1958*, présenté par J.-C. Jauffret, Esid-Université Paul Valéry-C.N.R.S., Montpellier 2000, p. 86. Un autre ouvrage atteste pourtant qu'un membre de la famille Barral a bien été violé: "Josiane Barral, 12 ans, pieds et poings liés, tuée de trois coups de couteau dans la poitrine après avoir été violée", cfr. J. Massu, *op. cit.*, p. 332.

Côté français, outre celles déjà évoquées, les atteintes au corps et à la dépouille de l'adversaire peuvent prendre la forme suivante:

Le premier fellagha tué. Il est étendu sur le dos, raide, jambes et bras légèrement écartés. On a enlevé sa veste et sa chemise. Le torse bronzé, lisse, porte des traces de sang caillé. Plusieurs balles. [...] Je me détourne. J'apprendrai ce soir que le bataillon l'a laissé sur le terrain avec un papier disant: ainsi finiront tous ceux qui ne se rallieront pas à la France⁴⁹.

Autre exemple: deux famille européennes sont assassinées à Aïn-Abid; leurs corps mutilés. "[...] Les militaires, scandalisés par le carnage commis, tirent un peu partout dans les rues. [...] Le village, retourné de fond en comble, est mis à sac. Les femmes européennes survivantes incitent la troupe au viol des musulmanes et au carnage..."⁵⁰

Violer la femme de l'ennemi, c'est aussi signifier à son ennemi masculin sa défaite, son infériorité marquée par son incapacité à protéger ses femmes.

Ajoutons que les soldats français ont la hantise des embuscades et plus encore, de tomber aux mains des "rebelles"; par les récits des anciens, ils savent que les fellagha mutilent les corps ennemis; ils ont vu des photos montrant des soldats français égorgés, les parties génitales enfoncées dans la bouche. Fondées sur de nombreux cas avérés, ces histoires de cadavres horriblement mutilés parcourent toutes les chambrées et avivent à la fois la haine, le mépris de l'adversaire et la peur... Dans ce contexte, sauver sa peau, c'est avant tout sauver son sexe.

En poste dans le sinistre secteur des gorges de Palestro, Paul Fauchon, sergent de la 27^e division d'infanterie alpine qui a subi le massacre de Palestro au mois de mai précédent⁵¹, écrit à son père: "1^{er} août 56. [...] je ne croyais pas que c'était cela. J'avoue que je n'ai plus peur et que l'on ne fait pas de crédit, c'est idiot peut-être mais quand on voit nos copains, il n'y a plus d'humanité..."⁵²

Quelques jours plus tard, il confie à son journal: "14 août 1956. [...] Hier matin, ça crachait en Kabylie car un bataillon de chasseur après les 19 tués ont eu carte blanche pendant 3 heures"⁵³

Le diariste kabyle Mouloud Ferraoun évoque lui aussi cette affaire dans son *Journal*:

28 mai 1956. [...] Les journaux commentent longuement le massacre de dix-sept jeunes Parisiens, dans la région de Palestro, par des rebelles. Les pauvres gars qui ont été attirés dans un traquenard par un guide kabyle ont été abattus par surprise. Puis, paraît-il, la population du douar s'est acharnée sur les cadavres pour les mutiler...⁵⁴

⁴⁹ A. Prost, *Carnets d'Algérie*, préface de P. Vidal-Naquet, Tallandier, Paris 2005, p. 74.

⁵⁰ J.-L. Tahon, *En "pacifiant" l'Algérie. 1955*, in "Les Temps Modernes", mai-juin 1958, pp. 2094-2112, cité dans P. Vidal-Naquet, (dossier réuni par), *op. cit.*, p. 34.

⁵¹ Le 18 mai.

⁵² P. Fauchon, *op. cit.*, p. 110.

⁵³ *Ivi*, p. 48.

⁵⁴ M. Ferraoun, *op. cit.*, p. 155. A noter un détail qui montre la complexité de la situation: "Le massacre de Palestro fit découvrir la guerre d'Algérie à la métropole. Elle ignore pourtant que les corps des soldats avaient été mutilés par les habitants du douar voisin qui, eux, avaient été "ratissés" quelques semaines auparavant", (souligné par moi), cfr. Y. Courrière, *op. cit.*, p. 676.

L'appelé Jean Faure qui est à la tête de supplétifs algériens (harkis) note ainsi dans son journal:

Plus il y a de haine, plus je deviens brute. Plus je suis brute, plus j'ai peur et hais la violence. Je sors tous les jours avec les harkis. Claude Bernard me dit qu'on va me retrouver les couilles dans la bouche. [...] Dormir avec les harkis, à l'extérieur du camp, me prive de la protection des sentinelles...⁵⁵

Au total, on retrouve assurément la violence inhérente à toute situation de guerre; assurément également, le caractère colonial de la guerre d'Algérie joue comme un facteur aggravant. Comme cela a été relevé dans d'autres contextes comparables, le langage témoigne de l'entreprise d'animalisation de l'adversaire comme l'a relevé ce jeune officier appelé:

Jeudi 24.3.60

Départ 5h30. Difficulté à retrouver la piste reconnue hier. Débarquons au petit jour. Bouclage. Ce n'est pas ma section qui fouille le village. La consigne est de ramasser tous les mâles (noter l'emploi du terme). Les artilleurs trouvent 5 "mâles" dans une cache, qui sortent en levant les bras.

Discussion avec Dubois, qui aime mieux être dans sa peau que dans la leur. On va les interroger, et après, même leur mère ne les reconnaîtrait pas, me dit-il. [...] Ce ne sont pas des hommes...⁵⁶

Ce rabaissement au rang d'animal⁵⁷, voire au statut de non-homme, de tout ennemi ou de tout suspect d'hostilité, permet d'échapper aux problèmes de conscience qui peuvent assaillir les soldats. Les normes morales, les conventions internationales ne s'appliquent pas aux animaux... Cette dérive langagière propre aux situations coloniales est un premier pas, banal mais décisif, sur le chemin d'autres transgressions.

Cependant, une autre dimension du problème, d'autres éléments nous semblent devoir encore être pris en compte. Et en premier lieu, les normes sociales et les rapports de genre en vigueur dans la société française. Dans une certaine mesure, puisqu'il est question de sexualité illicite, il est également nécessaire d'interroger la sexualité des soldats français en Algérie.

Sexes en guerre et guerre des sexes⁵⁸

La première norme sociale à prendre en compte est celle qui prévaut au sein de l'armée française sans perdre de vue que si l'armée valorise effectivement la masculinité, elle ne se distingue guère en cela, en définitive, de la société dont elle émane, puisque dans cette société, il semble aller de soi qu'être déclaré "bon pour le service militaire", c'est aussi être déclaré "bon pour les filles"; cette norme

⁵⁵ J. Faure, *op. cit.*, pp. 60-63, entrée du 13 mai 1958.

⁵⁶ A. Prost, *op. cit.*, p. 77.

⁵⁷ En français, le terme de mâle et de femelle est en général utilisé à propos des animaux.

⁵⁸ J'avais déjà abordé cette question mais dans le contexte de la Première Guerre mondiale, cfr. F. Rousseau, *La guerre censurée. Une histoire des combattants de 14-18*, Le Seuil, Paris 2003 (1999).

sociale est fortement accentuée par la vie de caserne et la promiscuité masculine imposée à des jeunes gens; l'instruction et l'entraînement des recrues exalte la force virile au travers de la résistance physique à l'effort; la situation de guerre qui implique un risque vital contribue à alourdir encore cette survalorisation de la "virilité" et de la valeur "courage", valeur virile s'il en est. "Être un homme", aux yeux des autres et aux siens, est ce qui anime de nombreux jeunes gens. Ainsi, victime d'un accident de la route, sa jeep s'étant retournée dans un oued en crue, l'appelé Jean Faure se reproche dans son *journal* de n'avoir pas porté secours à ses copains. "Suis-je un homme, se demande-t-il alors?"⁵⁹.

Sous l'uniforme en guerre, la virilité est en permanence questionnée; mise à l'épreuve aussi, au combat:

Mauré, les ressources de son esprit et de ses nerfs mobilisées vers un objectif passionnément désiré, tendu vers l'espoir merveilleux d'être, aux yeux de tous, à partir de demain, un "homme", d'avoir essuyé le feu et victorieusement, comme d'autres camarades – le sergent rappelé Mauré, tranquille bureaucrate de Limoges, devenu un brutal et habile chef de guerre⁶⁰.

On n'est pas obsédé, dans l'armée, par la peur de mourir, mais par celle d'être moins viril. On ne dit jamais: "Attention, tu vas te faire tuer." Mais on répète plusieurs fois par jour: "Fais gaffe, tu vas te faire couper les couilles..."⁶¹

Cependant, cette survirilisation s'accompagne de son revers qui prend la forme d'un sexisme et d'une misogynie plus ou moins virulents dont le langage, encore, témoigne particulièrement⁶². De ce point de vue, les lettres publiées de Marcel Jaillon, appelé en Algérie, sont révélatrices d'une ambiance fortement conditionnée par les questions sexuelles et de genre. Dans l'une d'elles, Jaillon évoque les humiliations subies par un appelé, Pichot, devenu le souffre-douleur d'un engagé nommé Ploubec; par bêtise, par faiblesse, ou plus simplement par peur, Pichot essaye pourtant de se faire bien voir des engagés:

il rit très fort de leurs blagues, s'approprie leur grossièreté, [...] n'hésite pas à boire comme eux, à fumer comme eux. Ploubec s'en est-il aperçu? C'est bien possible. Alors, il ne ménage pas la "bleusaille": "Pichot, ma bouteille! Pichot file-moi ton paquet de Bastos [cigarettes]! Pichot essuie cette table, tu vois pas qu'elle est *déqueulâsse!*" Et Pichot d'obéir, quoique de mauvaise grâce, malgré les "compliments": ("C'est une vraie fatma, ce Pichot!") car s'il flagorne les autres engagés, lui non plus n'aime pas Ploubec, il en a peur.

Il y a donc eu l'incident du champ de tir. [...] dès sept heures, nous montions dans les G.M.C. avec tout notre attirail de fusilleurs. À peine assis, Ploubec a tiré d'une poche un litre de Guébar et, après en avoir bu un bon quart l'a tendu à Pichot: "On va voir comment Pichot tire au F. M⁶³ quand on le remonte au Guébar, a dit Ploubec". Et Pichot a porté sans conviction la bouteille de vin froid à ses lèvres, pour une petite gorgée de politesse en somme.

⁵⁹ J. Faure, *op. cit.*, pp. 60-61.

⁶⁰ J.-J. Servan-Schreiber, *Lieutenant en Algérie*, Julliard, 1957, Paris p. 40.

⁶¹ *Ivi*, p. 86.

⁶² Les métaphores sexuelles fréquemment utilisées, particulièrement par des écrivains anciens d'Algérie, expriment aussi l'ambiguïté des sentiments vis-à-vis de la mort infligée; cfr. P. Labro, *Des feux mal éteints*, Gallimard, Paris 1979, p. 215 et 238; A. Manévy, *L'Algérie à vingt ans*, Grasset, Paris 1960, p. 99 cités par Claire.

⁶³ Fusil-mitrailleur.

Mais Ploubec ne pouvait se satisfaire de ce simulacre: “La Pichotte [N.B. la féminisation du nom du soldat], lui a-t-il dit en allongeant la main pour lui pincer le sein au travers du treillis, tu vas nous montrer que t’es pas une gonzesse [une fille], tu vas vider le litre et fissa [vite]!”. Et Pichot, dont le sourire jaunissait, a bu une autre gorgée en faisant tout son possible pour montrer qu’il prenait ça pour une plaisanterie excellente et sans prolongement, bien entendu. Tout le monde riait, sauf moi. Quant au sergent chargé de la responsabilité de la section, il était dans la cabine du camion.

C’est alors que Pichot reposa la bouteille, la tenant sur sa cuisse, sans oser la rendre à Ploubec. Celui-ci se lève, secoué par les cahots du G.M.C., et nous prenant à témoins: “Vous voyez bien qu’il faut que je donne le biberon à la petite!”. Il prend brusquement la bouteille, et s’appuyant d’une main sur l’épaule de Pichot, il tente de la lui mettre de force entre les dents. Pichot se débat, la bouteille se casse. Se répand alors une affreuse odeur de vinasse; l’hilarité est générale, mais Ploubec n’a pas lâché Pichot. Sa voix siffle maintenant: “Merdeux, c’est une leçon que tu veux? Ah tu veux pas faire ce qu’on te dit? Tu vas la payer ta connerie, tu cireras mes pompes, gonzesse que tu es, et en rampant encore! Je vais te faire ramper, moi! Attends un peu qu’on arrive!”⁶⁴

On perçoit ici nettement que le mépris porté aux femmes, aux “gonzesses” cantonnées aux tâches domestiques, rejoint celui porté plus généralement aux femmes musulmanes, les “fatmas”. Dans sa lettre du 24 avril suivant, Jaillon écrit:

[...] Cette semaine est bien longue; je suis sans courrier depuis deux jours et ce que je peux voir ou entendre ici ne m’en distraît guère.

Il est vrai que “maintien de l’ordre” et “pacification” sollicitent peu l’esprit d’invention; la conversation de nos troupes ne peut qu’en pâtir. [...] Lorsque nous filons le long des avenues de Constantine, entassés à l’arrière d’un G.M.C., il est rare que l’un d’entre nous n’ait pas à hurler soudain: “Au cul la vieille, c’est le printemps!”. En effet, il s’agit de l’interpellation d’usage visant toute silhouette de femme rabougrie entrevue sur le trottoir. On la complète généralement, et selon les cas, d’un bras d’honneur ou de quelques gestes obscènes de compréhension facile.

L’arrestation d’un homme porteur d’un baluchon dans le bled fournit une nouvelle occasion d’exprimer des grossièretés; cette fois, le mépris vise les homosexuels, autres “faux-hommes”.

Mercredi 16 avril [1957]. [...] Le baluchon étale déjà par terre son maigre contenu: [...] Le tout est dispersé sans ménagement par l’un de nous, occupé maintenant à tâter les plis et les replis de la djellaba. Les cris fusent:

“T’arrêtes de le peloter, salaud! Ça te plaît ça, hein, espèce de P.D. [initiales pour pédéraste]”⁶⁵.

L’esprit et le langage sont particulièrement pollués. Le vocabulaire obscène est omniprésent⁶⁶. Grâce à la gégène⁶⁷, les bourreaux se vantent d’ailleurs de “faire jouir” les suspects torturés⁶⁸. Le mépris à l’égard des femmes, et des “faux-

⁶⁴ M. Jaillon, *Lettres d’un bérêt noir (Algérie 1956-1958)*, L’Harmattan, Paris 2006, entrée du 4 avril 1957.

⁶⁵ *Ivi*, entrée du 16 avril 1957.

⁶⁶ A. Prost, *op. cit.*, p. 73.

⁶⁷ Torture à l’électricité.

⁶⁸ Cfr. P. Vidal-Naquet, (dossier réuni par), *op. cit.*, p. 75.

hommes” participe d’une norme à laquelle peu de militaires échappent. Cette norme en vigueur dans ce milieu masculin peut faciliter la transgression et déboucher sur le viol.

Dans une autre lettre, Jaillon rapporte un dialogue qu’il a eu avec un caporal au cours d’une partie d’échecs:

“T’iras voir! Dans le jardin, la terre est retournée partout. Y aura plus de place pour les suivants!”. Je le regarde, surpris. “Qu’est-ce que tu crois qu’on va faire, me dit-il. C’est un coin à fellouzes, ils reviennent la nuit dans les mechtas autour, voir les femmes, et nous, on est là pour les ramasser. Et puis, les femmes, on les fait parler. T’es pas allé voir, dans les douches? Y nous en ont laissé deux: faudra bien en tirer quelque chose. D’ailleurs, elles tarderont pas à parler, on s’en est déjà occupé cette nuit. Echec et mat!”

Il ricane, mon caporal il se félicite de l’efficacité de sa stratégie; il a gagné la partie et il m’apprécie. [...] Il redevient sérieux: “Tiens! Viens donc avec moi, on va voir où elles sont.” Je dis: “Qui?”, pour gagner du temps. Il semble étonné à son tour: “Ben... les deux moukères! Y en a une vieille, pas fraîche, mais l’autre est jolie, et puis elle est accrochée à poils à la barre des douches, tu pourras te rincer l’œil, salaud!”...⁶⁹

Chez un certain nombre d’hommes sous l’uniforme, profondément frustrés sexuellement par l’isolement qui leur est imposé durant des semaines sur des pitons rocheux ou dans des forts totalement coupés de la population civile et des femmes, camaraderie et fraternité d’armes se nourrissent de ce mépris partagé de l’autre sexe.

Avec son pragmatisme et son grand sens de l’organisation, l’armée a tenté d’apporter une réponse, un exutoire à la solitude et à la frustration sexuelles des jeunes soldats en instituant les B.M.C., les bordels militaires de campagne évoqués par de nombreux témoins⁷⁰.

2 décembre 1957. De retour d’Alger, où j’ai accompagné les quillards [soldats libérables]. Je connais à peu près tous les bordels de la ville, mais j’ai réussi, grâce à Dieu, à sauvegarder mon idéal. Je ne veux pas connaître l’amour par un geste banal, à la v-vite, comme pou se soulager. Non! J’ai lutté jusqu’à maintenant, que ce soit chez la Mère simone, à Tizi Ouzou, y compris dans les B.M.C...⁷¹

Pour de nombreux jeunes gens, le premier rapport sexuel se déroule effectivement au bordel.

L’Algérie est une terre d’exception où règnent les lois d’exception. Très rapidement, les jeunes gens apprennent que les principaux interdits moraux de la vie civile n’ont plus cours en Algérie. La Méditerranée et la guerre coupent ces

⁶⁹ M. Jaillon, *op. cit.*, entrée du 7 août 1957. Pratique décrite par J. Faure, *op. cit.*, p. 62.

⁷⁰ Ces établissements ne constituent pas une nouveauté. Leur création remonte à la Première Guerre mondiale. Cfr. F. Rousseau, *La guerre censurée...cit.*, pp. 304-334.

⁷¹ J. Faure, *op. cit.*, p. 45. Voir aussi G. Zwang, *op. cit.*, pp. 124-125. Faisant preuve, pour le moins, de paresse intellectuelle, une frange de l’historiographie complaisante continue de reprendre la sempiternelle justification de la prostitution militaire: “Ces établissements réglementaires ‘semi-publics’ avaient permis d’éviter certaines dérives au cours des opérations qui éloignaient des fréquentations féminines pendant de longs mois des soldats dont on pouvait craindre qu’ils se livrassent à des agressions sexuelles sur les populations autochtones”, cfr. A.-P. Comor, *Les plaisirs des légionnaires au temps des colonies: l’alcool et les femmes*, in “Guerres mondiales et conflits contemporains”, avril 2006/222, pp. 40-41.

jeunes gens de leurs familles; échappant de fait au regard et au contrôle social de leur entourage familial, beaucoup d'hommes dérivent alors de transgressions en transgressions. Comme l'a noté l'aumônier Henri Péninou, beaucoup prennent l'habitude de boire plus que de raison; beaucoup, a-t-il souligné encore, ont une image dégradée de la femme et particulièrement des femmes algériennes et se comportent brutalement avec elles; le recours massif à la prostitution, interdite en métropole depuis 1946⁷², mais toujours pratiquée et institutionnalisée en Algérie – qu'elle soit "privée" ou "militarisée" – participe également de ce brouillage moral et social par rapport à la vie civile. Dans le contexte de la guerre contre le terrorisme et des opérations de ratissage, la femme algérienne constitue un adversaire qu'il faut intimider, mâter et vaincre; l'humiliation de l'adversaire est souvent recherchée. Dominées parmi les dominés, les femmes algériennes sont à la merci d'hommes armés pour lesquels, sur cette terre d'Afrique, il n'existe plus d'interdits. Cela conduit parfois jusqu'au viol.

Le viol dans la société française de métropole

Il ne faudrait pas pour autant considérer que la situation algérienne, faite de guerre et de colonialisme, de violence et de racisme, puisse suffire à expliquer les crimes de viols. En effet, les viols commis en temps de guerre n'interrogent pas seulement les armées en campagne ou en phases d'occupation. Leur examen demande que soient questionnées aussi les normes sociales et notamment juridiques des sociétés concernées en temps de paix; au plan international, notons que la prise en considération des viols est relativement récente; ainsi les viols sont-ils expressément interdits par la convention de Genève de 1949; mais ce n'est qu'en 1996 qu'ils ont été jugés, pour la première fois, comme crimes de guerre⁷³. Et ce n'est qu'en 1998, que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale a prévu de considérer les viols perpétrés dans le cadre d'"une attaque généralisée ou systématique contre une population civile" comme des crimes contre l'humanité⁷⁴. À l'évidence, la révélation des crimes commis durant les guerres d'ex-Yougoslavie a hâté la prise de conscience et la sensibilisation de l'opinion internationale occidentale.

Cependant, il n'est pas indifférent qu'en France, en droit pénal, ce ne soit qu'à partir de 1978 que le viol a été qualifié de "crime" passible de la Cour d'Assises. Soit près de 16 ans après la fin de la guerre d'Algérie... Cette mutation juridique tardive ne s'est pas réalisée seule mais fait suite aux luttes des nombreuses associations féministes nées dans le sillage du mouvement de mai 68. Elle témoigne également d'une évolution des sensibilités et des mentalités. Il faut attendre 1975, en France, pour qu'un premier tribunal correctionnel se déclare incompétent dans une affaire de viol et trois ans encore, pour que les trois violeurs soient condamnés. Et il a fallu attendre la loi du 23 décembre 1980 pour que soit

⁷² Loi dite Marthe Richard du 13 avril 1946.

⁷³ Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie juge le serbe Dusko Tadic, conformément à l'article 8 du statut de la Cour.

⁷⁴ 17 juillet 1998, art 7 et 8.

précisé: “Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu’il soit, commis sur la personne d’autrui, par violence, contrainte ou surprise, constitue un viol”⁷⁵.

De même, n’est-il pas totalement indifférent de rappeler que la société française des années 50 minorait les affaires de viol. Les victimes étaient généralement suspectées d’avoir incité leurs agresseurs à passer à l’acte, de les avoir provoqués. Bien que réprouvé moralement, le viol était peu ou pas sanctionné pénalement. Femmes violées et violeurs étaient quasiment rejetés dos à dos par la société. Cette situation renvoie donc aussi à la condition féminine et à l’histoire des rapports de genre en France durant la guerre d’Algérie⁷⁶. La femme française est alors maintenue dans un statut de mineure ne possédant pas la maîtrise de son corps, de sa sexualité, de sa fertilité; se peut-il que cette norme sociale et légale n’ait eu aucun impact sur l’attitude compréhensive, complaisante, et coupable, de nombreux soldats envoyés en Algérie? Le viol, fut-il de guerre ou en guerre, demeure un fait social.

La pesanteur de cette norme explique en partie pourquoi jusqu’à une date récente, contrairement à la torture en Algérie, le viol des femmes algériennes n’était pas un sujet en soi mais était considéré comme un mode de torture parmi d’autres. Et si le viol y est dénoncé comme une torture spécifique infligée à des femmes arrêtées pour interrogatoire, il apparaît néanmoins comme un sévices parmi d’autres. Ainsi, en est-il de l’affaire Djamila Boupacha en 1960-1962 qui fit grand bruit:

Une Algérienne de vingt-trois ans, agent de liaison du F.L.N., a été séquestrée, torturée, violée avec une bouteille par des militaires français: c’est banal⁷⁷.

[...] Longtemps nous avons fait pieusement des distinguos: on torture dans l’armée, ce n’est pas l’armée qui torture. La lettre du général Ailleret⁷⁸ nous interdit ces nuances; protégeant les crimes commis sous l’uniforme, il les reprend à son compte: c’est l’armée qui torture⁷⁹.

Cette affaire mobilisa la frange de personnalités et d’intellectuels déjà révoltés par les affaires Henri Alleg et Maurice Audin, et au-delà⁸⁰. Mais ce procès fut encore et avant tout celui de la torture; non celui du viol.

Ce n’est qu’à partir de 2000, près de quarante ans après la fin de la guerre, que le viol des femmes par des militaires français est dénoncé pour lui-même, témoignages à l’appui⁸¹. Cette prise de conscience tardive doit beaucoup au

⁷⁵ Cité par G. Vigarello, *Histoire du viol XVI^e-XX^e siècle*, Le Seuil, Paris 1998, p. 255. Voir aussi à ce sujet, M. Marzano, *Je consens, donc je suis...*, PUF, 2006, Paris pp. 129 et ss.

⁷⁶ Voir G. Falconnet-N. Lefaucheur, *La fabrication des mâles*, Le Seuil, Points Actuels, Paris 1975; E. Badinter, *XY, De l’identité masculine*, Odile Jacob, Paris 1992; P. Bourdieu, *La Domination masculine*, Le Seuil, Paris 1998.

⁷⁷ Simone de Beauvoir, in S. de Beauvoir-G. Halimi, *Djamila Boupacha*, Gallimard, Paris 1962, p. 1.

⁷⁸ Le général a refusé de fournir au procureur les identités et les photographies des militaires impliqués dans l’interrogatoire de Djamila Boupacha.

⁷⁹ Simone de Beauvoir, in S. de Beauvoir-G. Halimi, *op. cit.*, p. 11.

⁸⁰ Voir l’article de Françoise Sagan, romancière: *La jeune fille et la grandeur*, in “L’Express”, 16 juin 1960. Reproduit dans S. de Beauvoir-G. Halimi, *op. cit.*, pp. 277-278.

⁸¹ “Le Monde”, 9 novembre 2000; 11 octobre 2001.

scandale suscité par les viols massifs commis durant la guerre en ex-Yougoslavie. Malgré le silence scellé par la honte des violeurs et des violés, leur approche et leur déconstruction commencent.